



Communiqué de presse.

23 septembre 2022 : Une centaine d'ONG européennes interpellent le gouvernement français sur la sauvegarde de l'anguille

Aujourd'hui les ministres européens des pêches vont échanger sur la situation du stock d'anguille européenne lors du Conseil Agriculture Pêche à Bruxelles. Parallèlement, des décisions importantes sont attendues en novembre pour le bassin méditerranéen.

L'anguille a été classée comme "**en danger critique d'extinction**" par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) en 2008 et l'avis scientifique du Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM) préconise l'arrêt total des captures sur tous les stades de vie de l'espèce et dans tous les habitats (eaux douces et salées) et l'éradication progressive des autres facteurs de mortalité liés aux activités humaine.

L'Alliance européenne pour l'anguille, une coalition regroupant une centaine d'ONG environnementales, interpelle les ministres français de la mer d'une part et de la transition écologique d'autre part concernant la situation plus que préoccupante de la population d'anguilles européennes **dont la biomasse recensée ne représente plus que 1 à 3% de la biomasse de référence**. L'alliance appelle la France à soutenir deux mesures essentielles de transition dans le cadre d'un plan pluriannuel de restauration de la population d'anguilles en zone méditerranéenne :

- une fermeture de 6 mois par an au minimum des pêcheries de civelles ;
- l'exclusion de l'anguille de liste des espèces autorisées à la pêche récréative.

Quinze ans après l'adoption au niveau européen du « règlement anguille »¹, la population ne s'est pas reconstituée ; tout au contraire elle a poursuivi son déclin². Or, **l'anguille reste une cible pour les pêches commerciale et récréative** dans la plupart des États membres de l'UE.

Ces dernières années, les pays du bassin méditerranéen, sous la gouvernance de la Commission générale des pêche de Méditerranée (CGPM), ont su proposer **des approches progressistes et innovantes** de la gestion de l'anguille européenne. Notamment, le fait que les mesures temporaires actuelles couvrent tous les habitats, y compris l'eau douce, est très important. Le programme de recherche de la CGPM a permis de rassembler une masse importante de connaissances scientifiques et certaines mesures de grande envergure visant à favoriser le rétablissement de l'anguille sortiront des travaux de la session annuelle qui se tiendra à Tirana en novembre.

Nous demandons à la France de **soutenir un renforcement ambitieux** des mesures transitoires en vigueur en Méditerranée, comprenant *a minima* deux points essentiels :

- une fermeture d'au moins 6 mois de la pêche à la civelle ;
- l'interdiction de la pêche récréative de l'anguille pour tous ses stades de vie.

¹ Règlement (CE) No 1100/2007 du Conseil du 18 septembre 2007 instituant des mesures de reconstitution du stock d'anguilles européennes.

² Le recrutement de civelles (apport des nouvelles générations au stock existant) n'est plus que de 0,6 à 5,4% (suivant les régions) de ce qu'il était sur la période de référence (1960-1979).

Contact :

Stéphan Beaucher

06 27 66 14 81

pechetique@gmail.com

Déclarations

« *Compte tenu de son statut critique établi par l'UICN et de l'avis du CIEM, la poursuite du ciblage de l'anguille est devenu un non-sens inacceptable. Nous défendons l'idée que cet avis, conforme aux objectifs de la PCP (auxquels ont adhéré les États-membres), doit être suivi et que **toutes les pêcheries d'anguilles devraient être fermées jusqu'à ce qu'une reconstitution de la population puisse être documentée**. Il nous apparaît également nécessaire de s'attaquer simultanément aux **autres menaces anthropiques** qui pèsent sur l'anguille européenne, telles que la perte et la dégradation des habitats, la pollution de l'eau et les obstacles à la migration » résume Claire Nouvian, directrice générale de l'association Bloom.*

« ***La France reste un acteur majeur** sur cette pêche³ ; elle domine nettement le marché de la civelle avec 89% des débarquements européens. C'est au nom de cette responsabilité qu'elle doit davantage s'engager sur les mesures de préservation et de restauration, notamment en adhérant aux propositions actuellement en cours d'élaboration à la CGPM » déclare Armelle Jung de l'association « Des requins et des hommes ».*

Pour sa part, Vittoria Gnetti (MedReAct) s'adresse aux autorités françaises et européennes : « *Nous demandons à la France et à l'Union européenne de promouvoir la protection **réelle** de l'anguille en commençant par la Méditerranée. Il est temps d'agir et de le faire maintenant.* ».

³ En 2019, elle a capturé 330 tonnes d'anguilles adultes et 49 tonnes de civelles, les anguilles de moins de 4 cm.